



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2025-219

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2025

Sommaire

SGAR Occitanie /

R76-2025-07-01-00020 - Arrêté portant subdélégation de signature
aux agents du service "affaires économiques" de la DIRMED (2 pages) Page 3

R76-2025-07-15-00001 - délégation signature15-2025 QLCO 15 07
2025-1-fusionné (5 pages) Page 6

SGAR Occitanie

R76-2025-07-01-00020

Arrêté portant subdélégation de signature aux
agents du service "affaires économiques" de la
DIRMED

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature
aux agents du service « Affaires économiques »
de la direction interrégionale de la mer Méditerranée

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2024 du Préfet de la région Occitanie donnant délégation de signature à Monsieur Christophe LENORMAND, directeur interrégional de la mer Méditerranée

ARRÊTE

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur interrégional de la mer Méditerranée, la délégation de signature qui lui est consentie par le préfet de région Occitanie, sera exercée par M. Stéphane PERON, directeur interrégional adjoint, à l'effet de signer les arrêtés, décisions et correspondances, concernant l'ensemble des matières énumérées dans l'arrêté susvisé.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PERON, directeur interrégional adjoint, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté sera exercée par :

- Jean-Luc DESFORGES, chef du service « Affaires économiques »,

à l'effet de signer les décisions concernant les matières énumérées à l'article 1, paragraphe C de l'arrêté susvisé et relatives, de manière exclusive, aux actes suivants :

- attestations de dépôt de demande d'aide ;
- courriers de demande de pièces complémentaires (demande d'aide) ;
- attestations de dossier complet (demande d'aide) ;
- attestations de dépôt de demande de paiement ;
- courriers de demande de pièces complémentaires (demande de paiement) ;
- attestations de dossier complet (demande de paiement).

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PERON, directeur interrégional adjoint, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté sera exercée par :

- Claire LOZACHMEUR, chef du service « emploi formation »,

à l'effet de signer les décisions concernant les matières énumérées à l'article 1, paragraphe D de l'arrêté susvisé

Article 4 :

La signature des bénéficiaires de la présente subdélégation, lorsqu'elle est apposée sur des décisions écrites, est précédée de la mention « pour le Préfet, et par délégation », suivie du nom, du titre et de la fonction du signataire.

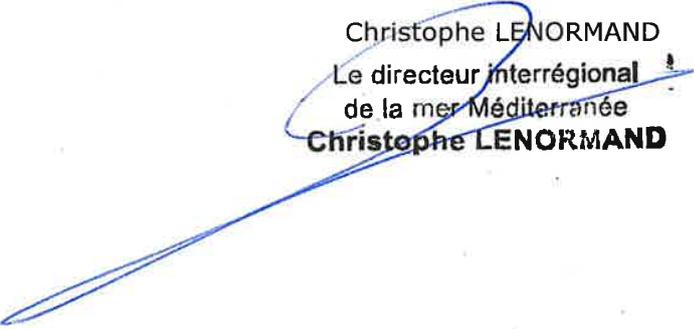
Article 5 :

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Marseille, le 1^{er} juillet 2025

le directeur interrégional de la mer Méditerranée

Christophe LENORMAND
Le directeur interrégional
de la mer Méditerranée
Christophe LENORMAND



SGAR Occitanie

R76-2025-07-15-00001

délégation signature15-2025 QLCO 15 07
2025-1-fusionné

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°15/2025 portant délégation de signature
du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse ;

Vu le code pénitentiaire, notamment son article R. 113-65 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 16 Juin 2025 portant renouvellement de Monsieur Stéphane Gély, dans l'emploi de directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Nathalie FAUSTIN**, directrice des services pénitentiaires hors classe, adjointe au directeur interrégional, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Chloé GARDENAL**, directrice des services pénitentiaires et secrétaire générale, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Patricia REULET**, directrice des services pénitentiaires et cheffe du département sécurité et détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Sophie AVRIL**, commandant des services pénitentiaires et adjointe à la cheffe du département sécurité et détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Les délégations de signature N° 13/2025 et 14/2025 du 9 Juillet 2025 sont retirées et remplacées par la présente décision.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 15 Juillet 2025

Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse



Stéphane GELY



Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Toulouse
Donne délégation de signature, en application du code pénitentiaire (articles R. 113-65)
Aux personnes désignées et pour les décisions administratives individuelles ci-dessous :

Décisions administratives individuelles visées dans la partie réglementaire du code pénitentiaire	Code pénitentiaire	Directrice interrégionale adjointe	Secrétaire générale	Cheffe du département sécurité et détention et adjoint à la cheffe dudit département	Adjointe à la cheffe du Département sécurité et détention	Cheffe du département insertion et probation et adjoint à la Cheffe dudit département
Toute décision d'affectation dans les centres ou de détention ou quartiers centres de détention, les centres ou quartiers de semi-liberté ou, les centres ou quartiers pour peines aménagés, les maisons d'arrêts ou quartier maisons d'arrêt des condamnés. Toute décision d'affectation et changement d'affectation des personnes détenues condamnées	D. 211-11 D. 211-18 à D. 211-22 D. 211-24 D. 211-27 D. 211-29	X	X	X	X	
Toute décision de maintien de l'intéressé à l'établissement, mise à disposition d'une autre direction interrégionale, dessaisissement au profit du ministre de la Justice	D. 211-24	X	X	X	X	
Toute décision de changement d'affectation relevant de sa compétence ou de dessaisissement au profit du ministre de la justice	D. 211-26 D. 211-27	X	X	X	X	
Ordonner ou annuler, à l'intérieur de la DISP de Toulouse, tous les transfèremens individuels ou collectifs qu'il estime nécessaire.	D. 211-31 D. 215-13 R. 322-5	X	X	X	X	
Autorisation de rapprochement familial de la personne détenue prévenue, après avis conforme du magistrat saisi du dossier de la procédure, dont l'instruction est achevée et qui attend sa comparution devant la juridiction de jugement	R. 342-1	X	X	X	X	
Décision relative aux recours des personnes détenues contre une décision de refus de classement, de déclassement, de refus d'affectation ou de fin d'affectation dont elles font l'objet	R. 412-18	X	X	X	X	X
Décision de placement provisoire et de placement initial en Unité pour détenus violents (UDV), ainsi que les décisions de renouvellement et de mainlevée de ces mesures	R. 224-5 R. 224-6 R. 224-7 R. 224-9 R. 224-10	X	X	X	X	

Décisions administratives individuelles visées dans la partie réglementaire du code pénitentiaire	Code pénitentiaire	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe de département sécurité et détention	Adjointe à la Cheffe département sécurité et détention	Chef de département insertion et probation et Adjoint à la cheffe dudit département
Autorisation à portée générale de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés et incarcérés dans les établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale	R. 341-10 R. 113-65	X	X	X	X	
Réponse aux recours administratifs préalables formés par les personnes détenues en matière disciplinaire	R. 234-43	X	X	X	X	
Réponse aux recours gracieux ou hiérarchiques formés par les personnes détenues ou à une partie à qui la décision a fait grief	R. 315-2	X	X	X	X	
Délivrance et retrait d'agrément des mandataires susceptibles d'être choisis par les personnes détenues pour l'application de l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration	R. 313-6 R. 313-8	X	X	X	X	
Autorisation pour un mandataire agréé d'intervenir dans le ressort d'une autre direction interrégionale des services pénitentiaires	R. 313-7	X	X	X	X	
Validation des règlements intérieurs ou des éventuelles modifications du règlement intérieur des établissements pénitentiaires	R. 112-23	X	X	X	X	
Autorisation spéciale d'effectuer à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire des photographies, croquis, prises de vue et enregistrements sonores se rapportant à la détention d'un ou plusieurs établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale	R. 113-65	X	X	X	X	
Décision de prolongation du placement à l'isolement au-delà de 6 mois et inférieur à 1 an, proposition de prolongation du placement à l'isolement au-delà d'un an et de deux ans au Ministre de la Justice, décision de main levée de la mesure d'isolement, avis en matière d'isolement d'une personne détenue lorsque la compétence appartient au garde des sceaux	R. 213-24 R. 213-25 R. 213-27 R. 213-28 R. 213-29	X	X	X	X	
Rétablissement de tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'un détenu réincarcéré après une évasion	R. 113-65	X	X	X	X	
Signature d'un protocole sur les modalités d'intervention de l'établissement public de santé	D. 115-4	X	X			
Habilitations et retrait d'habilitation des personnels hospitaliers exerçant à temps partiel et autres personnels médicaux et hospitaliers exerçant dans les US et ou les SMPR	D. 115-14	X	X			
Suspension de l'habilitation des personnels hospitaliers exerçant à temps plein dans les US et ou les SMPR	D. 115-17	X	X			
Autorisation, pour une personne détenue, de se faire soigner par un médecin de son choix	R. 322-1 R. 113-65	X	X	X	X	
Désignation des médecins chargés de dispenser des soins au personnel	D. 113-5	X	X			
Autorisation d'hospitalisation d'une personne détenue dans un établissement de santé situé sur le ressort de la direction interrégionale et dans un établissement de santé privé	R.113-65 D.391 CPP	X	X	X	X	

Décisions administratives individuelles visées dans la partie réglementaire du code pénitentiaire	Code pénitentiaire	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe de département sécurité	Adjointe Cheffe de Département sécurité et détention	Chef de département insertion et probation	Adjoint au chef de département insertion et probation
Autorisation, après avis de la commission consultative, du maintien de l'enfant au-delà de ses 18 mois auprès de sa mère en détention	D. 216-23 R. 113-65	X	X				
Nomination des membres non fonctionnaires de la commission consultative devant émettre un avis sur la demande d'une mère détenue aux fins de garder auprès d'elle son enfant, au-delà de la limite de l'âge réglementaire	D. 216-24 R. 113-65	X	X				
Délivrance des habilitations et agréments des aumôniers des établissements pénitentiaires	D. 352-1 R. 113-65	X	X			X	X
Délivrance ou retrait d'agrément des bénévoles d'aumônerie assurant le service religieux dans les établissements du ressort de la direction interrégionale	D. 352-3	X	X				
Autorisation de sortie d'écrits faits par un détenu en vue d'une publication ou d'une divulgation sous quelque forme que ce soit	R. 113-65 R. 381-1	X	X	X	X		
Autorisation de la diffusion d'un audiovidéogramme hors des locaux d'un établissement pénitentiaire réalisé dans le cadre d'une action d'insertion	D. 381-2	X	X				
Délivrance ou retrait d'un agrément pour les membres du corps enseignant Acceptation du concours bénévole des visiteurs de prison et des associations	D. 413-5	X	X				
Délivrance ou retrait d'un agrément pour les visiteurs de prison	D. 341-20	X	X				
Décision d'agrément, de refus ou de retrait d'agrément des structures qui accueillent et accompagnent des personnes sous-main de justice faisant l'objet d'une mesure de placement à l'extérieur dans les conditions prévues aux articles 723 à 723-2 et 723-4 du code de procédure pénale -	L.424-4 R.424-15 R.424-18 R.424-19 R.424-20	X	X				
Délivrer les numéros d'immatriculation administrative (NIA) dans le cadre des demandes d'anonymat	R. 113-9-2	X	X	X			
Transmettre au garde des sceaux son avis quant à une proposition d'affectation en QLCO, accompagné des pièces de la procédure contradictoire et des observations du chef de l'établissement pénitentiaire	R. 224-38	X	X	X			

Fait à Toulouse, le 15 juillet 2025

Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse



Stéphane GELY